



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0114-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 05 juillet 2023**

**Délibération n° 23**

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
11/07/2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration :**

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance :** Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

<b>Objet :</b>	Conventions de financement et de partenariat avec les associations sportives hors critérisation pour l'année 2023/2024
----------------	--

Rapporteur : Guy CHOUVET

La Ville soutient fortement l'ensemble des activités sportives de compétitions et de loisirs. Concernant les clubs emblématiques de la Ville, une convention de partenariat spécifique est conclue.

En effet, la loi du 12 avril 2000 et le décret d'application du 6 juin 2001 imposent de passer une convention de financement lorsqu'une administration publique a l'intention d'attribuer à un organisme de droit privé, une subvention annuelle qui dépasse 23 000 €.

## 1. Le Puy-Foot 43

Au terme de la saison 2022/2023, malgré une très belle prestation en coupe de France, l'équipe fanion du Puy Foot va retrouver la saison prochaine le championnat de France National 2 soit la quatrième division nationale.

Compte tenu de tous ces éléments et au terme des discussions engagées entre le club et la Ville, il est proposé de fixer le montant global et forfaitaire de la subvention à l'association « Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne » pour la saison 2023/2024 à 130 000 €.

## 2. Cop Rugby

Après une saison exceptionnelle, l'équipe seniors 1 du COP Rugby accédera la saison prochaine au championnat de Fédéral 2. L'engouement autour du club n'a fait que s'accroître tout au long de la saison et démontre l'attachement des habitants du Puy-en-Velay à cette association sportive plus que centenaire (création en 1910).

Le club fort de plus de 267 adhérents qui participent à une dizaine de championnats masculin et féminin dont 7 en niveau jeune, s'est également structuré autour d'une école de rugby, accessible au plus grand nombre, grâce à des montants de licence relativement bas. Les éducateurs sportifs sont également investis dans un programme d'intervention en milieu scolaire et ce sont plus de 1200 enfants qui sont chaque année réunis au stade Lafayette pour découvrir le rugby et ses valeurs.

Ainsi, afin d'accompagner l'ambitieux projet sportif du club, la Ville souhaite poursuivre son soutien à l'association en octroyant une subvention au COP Rugby de 90 000 € au titre de la saison 2023/2024.

## 3. Handisport

L'association Handisport du Puy-en-Velay est un club qui organise les activités de basket pour les personnes porteuses de handicap. Son équipe de Basket Handisport évolue au niveau national amateur A1 et fait partie des meilleures équipes de France et d'Europe de la discipline. Le développement de cette association contribue fortement à la promotion des activités physiques et sportives des personnes porteuses de handicap. Au travers de ses nombreux déplacements en France, elle contribue parfaitement à la notoriété nationale du territoire. La Ville souhaite soutenir l'association Handisport du Puy-en-Velay à hauteur de 20 000 €.

Ainsi, le montant des subventions attribuées pourrait s'établir comme suit pour l'année 2023 :

	Saison 2023/2024
<b>Le Puy Foot 43</b>	<b>130 000 €</b>
<b>COP Rugby</b>	<b>90 000 €</b>
<b>Handisport</b>	<b>20 000 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 22/06/2023

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'Association Le Puy Foot 43 une subvention de 130 000 €,
- ACCORDE à l'Association Cop Rugby une subvention de 90 000 €,
- ACCORDE à l'Association Handisport une subvention de 20 000 €,

- INSCRIT au budget primitif 2023 de la Ville, aux chapitre et à crédits nécessaires,
- APPROUVE les termes des conventions de financement à passer entre la Ville et les associations le Puy Foot 43 et COP Rugby jointes à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces conventions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0114-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Caroline BARRE**

Signé le 5 juillet 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05  
juillet 2023